



Comité Social d'Administration Ministériel Des 18 et 19 mars 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 19 mars 2025

L'UNSA était représentée par Martine Harnichard, Emilie Cerisier, Jérôme Chaur, Fabienne Durand, Franck Garrigues et Sandrine Lombard.

Intervention de Mme la Secrétaire Générale en préambule :

Depuis fin décembre, un nouveau Gouvernement et un nouveau Premier Ministre ont été nommés. La compétence **forêt** est désormais rattachée au **MATTE** (Ministère en charge de l'Environnement), mais l'organisation interne du MASA n'a pas été modifiée.

La **loi de finances**, adoptée seulement en février 2025, a perturbé le fonctionnement des services, limitant les dépenses à celles nécessaires à la continuité des services. Le Premier ministre a lancé un exercice pour **réviser les missions des ministères** et de leurs opérateurs, la refondation de l'action publique, avec une priorité sur la **maîtrise des dépenses publiques**.

La **loi d'orientation agricole** a été votée, et le Conseil Constitutionnel doit rendre son avis le 20 mars. Le salon de l'agriculture s'est déroulé dans un climat apaisé, mais sur le terrain, les relations avec le monde agricole nécessitent souvent d'être reconstruites pour garantir des contrôles effectués sans tension, avec concertation et pédagogie.

Pour l'**OFB**, le Premier Ministre a rappelé que les attaques sur les agents sont inadmissibles et que les préfets doivent veiller à un cadre apaisé. Une visite conjointe des deux ministres est prévue.

Pour les agents de **Mayotte** et de **La Réunion**, une formation spécialisée s'est tenue sur l'accompagnement des agents en poste à Mayotte début 2025. Des renforts et des aides financières ont été apportés aux services, et la secrétaire générale se rendra à Mayotte et à la Réunion la semaine prochaine.

Le taux d'adhésion à la **PSC** (Protection Sociale Complémentaire) est de 85 %, et la prévoyance est en phase d'adhésion pour les agents.

La **mobilité de printemps** a été lancée le 28 février avec un délai jusqu'au 31 mars. Des webinaires ont été organisés à l'attention des agents (informations sur la saisie dans le logiciel). La campagne sur les entretiens professionnels est en cours.

Les **élections professionnelles** de 2026 approchent, et des réunions se tiendront tout au long de 2025. Ce sera un marché commun avec le MATTE pour le vote électronique.



Réponses aux questions des Organisations syndicales :

Contrôle Unique : Le contrôle unique concerne plusieurs directions, dont la DGPE. Les préfets ont mis en place les MISA dans les départements. Une FAQ a été créée pour aider les agents et évoluera avec le temps. Des chartes de contrôle existent dans certains départements, avec un modèle national disponible pour discussion locale. Les priorités de contrôle peuvent varier entre départements, la règle est la même mais une appréciation locale est laissée dans les priorités de contrôles.

Un **outil numérique de coordination des contrôles** est en développement avec l'ASP, visant une logique centrée sur l'utilisateur. L'outil le plus avancé est celui de la Bretagne. Le déploiement du contrôle unique se poursuivra en 2025.

Police Sanitaire Unique (PSU) : La DGAL reconnaît des imperfections dans la PSU et met en place une gouvernance resserrée. Les échanges avec les services et les organisations syndicales sont soutenus.

L'ANSES ne sera pas remise en cause. Cependant, la gestion administrative des dossiers est actuellement en cours d'étude, avec une réflexion particulière sur la priorisation de certains sujets plutôt que de traiter les dossiers au fil de l'eau. Le budget du MASA pour l'ANSES est maintenu.

Abattoirs : Le MASA travaille sur les abattoirs et notamment l'accès à une carrière active pour les agents (envoi de la demande au guichet unique avant l'été).

Menaces sur les services : Le ministère condamne les comportements inacceptables et soutient les agents. La justice a été saisie sur certains cas.

Loi d'orientation agricole et Agroécologie : Débats sémantiques sur la LOA, mais l'article premier du code rural reste inchangé et comporte bien plusieurs fois le mot agroécologie.

Situation Budgétaire : Accélération des normes mettant sous pression les SEA avant le Salon de l'Agriculture. Précarisation et réduction des budgets sont notées.

Lignes budgétaires 2025 :

Le ministère dispose d'un budget de 6,7 milliards d'euros pour le ministère et 25,4 milliards d'euros de crédits d'intervention en faveur de l'agriculture.

Le **programme 215** subit une réduction imprévue, entraînant des reports de projets immobiliers et numériques. Pour les projets numériques, les directions métiers sont sollicitées pour prendre en charge certaines dépenses. La dépense moyenne sera réduite de 5 et 10 % sur le fonctionnement courant.

Les moyens pour **les opérateurs** seront maintenus.

Emplois et Masse Salariale : Confirmation d'une enveloppe de 20 M€ pour des mesures catégorielles. Le BOP 206 est réduit de 31 ETP, ce qui correspond aux postes exceptionnels alloués en 2024 pour les JOP. Le BOP 215 subit lui aussi une baisse de -15 ETP pour des postes ciblés sur l'administration centrale.

Pour la revalorisation RIFSEEP pour certains corps, un groupe de travail sera mis en œuvre. Le MASA est en attente de l'avis du CBCM (Contrôle Budgétaire et Comptable Ministériel).

Réactions des OS : Les OS soulignent que le maintien des moyens ne compense pas l'augmentation des missions, affectant la capacité d'action des agents.

La SG insiste sur l'importance d'être plus efficace dans le contexte de restrictions budgétaires.

Rapport sur l'intelligence artificielle :

Rapport et Avis : Le rapport est présenté, mais l'avis du CSA sera discuté lors d'un prochain CSA M. Un groupe de travail spécifique sera aussi proposé. A noter que les entreprises agricoles investissent dans l'IA depuis de nombreuses années pour automatiser le travail.

IA et données : L'IA nécessite des données de qualité et des infrastructures fiables. La sécurité et la responsabilité des données sont cruciales. Une IA souveraine évite les biais culturels et assure l'autonomie, mais nécessite un contrôle humain systématique.

Législation et Europe : Une législation européenne encadre l'IA, avec un focus sur la transparence. La France vise à être leader en IA, soutenant les entreprises et start-ups. Enfin des data-spaces sécurisés sont mis en place en Europe.

Confidentialité et risques : La confidentialité des données d'État est essentielle. L'utilisation d'IA générative grand public comporte des risques de fuites de données confidentielles. Les agents méconnaissent et sous-estiment les risques de perte de données.

Utilisation au Ministère : Le ministère voit un fort potentiel dans l'IA. Celle-ci permet d'optimiser et automatiser des tâches ; par exemple, aider les inspecteurs sur le terrain. Une première action a été de réinternaliser des compétences informatiques en 2024. Les opérateurs utilisent déjà des IA non génératives pour des tâches administratives.

Formation et Management : Certains services forment les agents à l'IA. Un cadre est nécessaire pour une utilisation sécurisée.

Projet Feuille de Route du service du numérique sur l'intelligence Artificielle :

La feuille de route a pour objectif de renforcer, améliorer et accroître les performances des systèmes informatiques. L'IA est une voie d'amélioration. Cinq axes sont définis : améliorer l'action publique, renforcer la performance, développer le capital humain (acculturation et montée en compétence), définir un cadre juridique et éthique et mettre en œuvre une gouvernance interministérielle avec la DINUM.

Des correspondants IA sont désignés dans les DRAAF et directions centrales pour encadrer les usages et bonnes pratiques. La volonté est de développer des « IA du quotidien » et des « IA métiers ».

Financement et Collaboration : Le MASA ne financera pas seul l'IA, une collaboration interministérielle est prévue. La DINUM lancera un appel à manifestation d'intérêt avec 1,5 M€ pour le MASA.

Les syndicats reconnaissent les gains de temps mais restent inquiets des coûts liés à l'IA, en particulier sur les impacts écologiques et énergétiques.

L'administration répond que le rapport du CGAAER analyse ces aspects.

L'UNSA questionne sur l'implication des agents publics pour des IA « service public » et la situation géopolitique.

L'administration répond que l'éthique et la formation des agents sont cruciales pour l'aide à la décision. L'objectif est de travailler les outils d'intelligence artificielle avec la participation des agents par domaines métiers. Sur l'aspect géopolitique, la volonté est d'avoir des intelligences artificielles européennes et transparente.

L'UNSA interroge sur l'implication du SNUM dans le développement informatique et l'utilisation des infrastructures d'Auzeville.

L'administration répond que le site d'Auzeville pourra être mis à contribution en complément d'une offre avec d'autres ministères pour assurer la continuité de service.

Présentation du rapport du CGAAER « Développer l'attractivité des métiers et des services du MASA » :

Le rapport dresse un état des lieux des **difficultés de recrutement** et de **fidélisation** au sein du MASA, soulignant des attentes divergentes chez les jeunes générations. Une enquête réalisée auprès des structures et des agents en poste a été menée. Le CGAAER a aussi audité une centaine de jeunes, les réponses mettent en évidence que la sécurité de l'emploi (liée au statut de fonctionnaire) n'est plus un argument décisif. Des corps comme ceux des ISPV et des TSMA connaissent des difficultés croissantes, tandis que d'autres, tels que les IAE, montrent des signaux inquiétants de baisse de candidats. Le recrutement par mobilité affiche une baisse du nombre moyen de candidats par poste de 2020 à 2023, les structures les moins attractives étant les DD(ETS)PP (notamment le recrutement en abattoir).

Face à un marché de l'emploi concurrentiel, le MASA souffre d'une image floue et négative. Le rapport propose sept recommandations, incluant une meilleure organisation et communication autour du recrutement, une optimisation du processus pour les contractuels, et des améliorations concernant les calendriers de concours et les formations.

Le rapport recommande aussi qu'une attention particulière soit portée à la qualité de vie au travail (QVT) et à l'autonomie, très recherchées par les jeunes.

Marque employeur MASA : La Délégation à l'Information et à la Communication (DICOM) travaille sur une marque employeur axée sur trois piliers : sens du travail, collectif et parcours professionnel. Une campagne vise à renforcer l'attractivité via des supports diffusés sur les réseaux sociaux, mettant en avant les métiers du MASA. Enfin, la Secrétaire Générale souligne l'importance de pourvoir les postes par des titulaires et de clarifier la rémunération et les parcours proposés.

L'UNSA a préconisé une déprécarisation des contractuels et voit l'avenir dans les concours nationaux à affectation locale, bien qu'il soit nécessaire d'améliorer la communication à ce sujet.

Les métiers du ministère offrent de nombreuses possibilités mais le MASA doit faire un travail pour faire connaître nos métiers dans les écoles en amont de la sortie des apprenants afin qu'ils puissent passer les concours et intégrer le MASA dès la fin de leur cursus scolaire.

Il n'existe pas de stratégie claire au MASA pour faire évoluer les agents de contractuels à fonctionnaires. Il est crucial de valoriser le statut de fonctionnaire afin d'en souligner les atouts et d'encourager cette transition.

L'UNSA propose d'étendre le parcours qualifiant à l'ensemble des métiers du MASA afin de mieux accompagner les agents lors de leur entrée au ministère.

Questions diverses :

- Sur la réponse au courrier intersyndical signalant des écarts entre les rémunérations des contractuels du service du numérique et celles indiquées dans la circulaire n° 6434-SG du 3 janvier 2024, la SG a précisé que cette circulaire est indicative. Le MASA collabore avec le service numérique (SNUM) pour identifier les écarts de rémunération et cherche à les réduire tout en respectant les contraintes budgétaires actuelles.

- Les retards dans le remboursement des abonnements de transport domicile-travail avaient été résorbés grâce à une embauche ponctuelle en 2024. Si de nouveaux retards apparaissent, le SRH invite à contacter l'administration en cas de problèmes persistants.

- La revalorisation des référentiels de rémunération des contractuels vétérinaires, longtemps retardée, est en cours de mise en œuvre avec un effet rétroactif au 1er septembre 2023. Les premiers avenants ont déjà été envoyés.

- Dans le cadre de la crise agricole de 2024, les départements ont proposé des pistes de simplifications à examiner au niveau national. La DGPE a organisé une remontée des propositions au premier trimestre. Celles-ci ont été analysées, priorisées, et leur communication relayée sur le site du MASA, intégrant des éléments clés liés à la loi de finance, la loi de finance de la sécurité sociale et la loi d'orientation agricole. Le Conseil Constitutionnel doit se prononcer sur la LOA demain. Par ailleurs, certaines simplifications dépendent de l'Union européenne, où un projet omnibus est en cours.

- L'UNSA a demandé où en était la signature de La Charte de l'Autre Cercle, liée au « protocole égalité-diversité » et discutée lors d'un groupe de travail le 11 septembre 2024. Elle a été reproposée à la ministre pour examen.

- Depuis le 1er mars 2025, les nouvelles règles d'indemnisation des arrêts maladie, définies par le décret n° 2025-198, réduisent la couverture des trois premiers mois à 90 % du traitement au lieu de 100 %. Concernant la prise en charge de la perte de 10 % dans le contrat de prévoyance collective avec Harmonie, cela n'est pas prévu. L'intégration de cette prise en charge impliquerait un coût important, ce qui modifierait les montants du contrat.

- Un problème récurrent de retard dans la transmission des arrêtés de congés maladie impacte financièrement les agents, notamment pour valider leurs paiements auprès des prévoyances et assurances. Bien que ces documents aient été supprimés à partir de 2024, leur réintroduction sera nécessaire en raison de l'application de l'indemnisation à 90 %.



Déclaration liminaire CSA M

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui dans un contexte où les enjeux pour l'avenir du service public n'ont jamais été aussi cruciaux. Les agents, tout comme les usagers, sont pleinement conscients des défis qui se posent : externalisations, précarisation accrue, et marchandisation des services. Les moyens budgétaires sont réduits et les annonces d'augmentation du budget de la défense « sans augmenter les impôts » inquiètent sur de nouvelles réductions du budget du Ministère. L'UNSA est claire : « **Défense et modèle social : pas l'un sans l'autre !** ». Ces dynamiques menacent non seulement les missions fondamentales du service public, mais aussi les valeurs mêmes qui le sous-tendent.

Alors qu'un budget a été finalement adopté, l'UNSA ne se résigne pas à la mesure budgétaire honteuse qui est venue réduire, depuis le 1er mars, l'indemnisation des agents en congé maladie. Cette mesure budgétaire est profondément injuste, elle vient fragiliser des personnels qui, nous le rappelons, ne choisissent pas d'être malades.

Force est de constater une incapacité de nos gouvernants et des forces politiques en responsabilité à comprendre le rôle essentiel de la fonction publique pour préserver et renforcer le lien démocratique de nos sociétés.

Il y a un aveuglement idéologique à ne concevoir le bien commun que sous l'angle d'une gestion optimisée et rationalisée.

Alors que la LOA a été finalement adoptée, l'UNSA exprime son incompréhension face à la teneur finale du texte sur la question environnementale.

L'un des objectifs premiers du texte était de répondre à la crise environnementale par les transitions et l'agroécologie. Or, de manière caricaturale, la droite sénatoriale s'est efforcée d'expurger du texte toute mention de « l'agroécologie ».

Le texte passe ainsi de vingt occurrences du terme après les travaux de l'Assemblée Nationale à zéro après ceux du Sénat. Nous regrettons que Madame la Ministre n'ait opposé à cela qu'une contradiction timide et se soit satisfaite de la réintroduction du terme « transition » à la place de celui « d'adaptation ». Adaptation et transition sont pourtant indissociables et devraient apparaître de manière conjointe dans une loi ayant pour objectif de transformer l'agriculture dans un contexte de changement climatique.

Ce changement climatique va, à l'avenir, apporter son lot de catastrophes naturelles et les derniers événements à Mayotte et à la Réunion en sont des exemples concrets. Notre ministère va aussi devoir s'adapter à ces situations d'urgence pour mettre en œuvre les aides nécessaires de manière simplifiée et l'accompagnement psychologique auprès de ses agents durement impactés. Le Ministère en charge de l'agriculture doit envoyer un signal fort sur ce point.

Face au manque d'attractivité de nos métiers, la réponse au déficit de recrutement se traduit par une redéfinition des périmètres d'intervention, en contrepartie d'une dégradation effective et préoccupante des conditions de travail des personnels, notamment santé-sociaux et inspecteurs. Toujours en lien avec l'attractivité des métiers et des conditions de travail, certains projets annoncés en 2023 et 2024 attendent encore une concrétisation. Parmi ceux-ci et pas des moindres, la revalorisation de l'IFSE pour les agents ATS.

L'UNSA tient également à rappeler son attachement au suivi du dossier DUERP des inspecteurs de l'enseignement agricole que nous avons impulsé il y a maintenant plusieurs mois. Des questions étaient en suspens et nous aimerions savoir à quel niveau cela est désormais pris en charge et si les interrogations émises ont trouvé des réponses. Est-il établi que cette fonction particulière soit considérée comme une unité de travail à intégrer dans le DUERP de l'administration centrale ?

La notion d'itinérance est-elle expertisée ? Les mesures de protection nécessaires au bon exercice du métier vont-elles être exposées dans un plan de prévention et sous quel délai désormais ?

Dans le domaine de l'enseignement, l'intersyndicale de l'EA public (Elan-Commun, SEA-UNSA, FOEA) dénonce une baisse significative des moyens à la prochaine rentrée scolaire. Cette décision ministérielle, imposant à chaque DRAAF de contribuer à ce coup de rabot budgétaire, est inacceptable.

Alors que la LOA demande une intervention de l'État à tous les niveaux en faveur de la souveraineté agricole, réduire l'EA public compromet le renouvellement des générations et les transitions environnementales. 45 postes supprimés : pour l'intersyndicale de l'enseignement agricole public c'est toujours NON.

Le SEA réaffirme que l'Enseignement Agricole public mérite des investissements massifs, et non pas des coupes budgétaires.

Dans le domaine agricole, les conséquences sont particulièrement alarmantes. Les métiers du contrôle agricole, en pleine mutation, avec le déploiement du contrôle unique, sont menacés de disparition massive, et la décentralisation de la PAC, sans moyen adéquat, accentue les inégalités territoriales.

L'UNSA a alerté Mme la Ministre le 28 février 2025 sur la menace qui pèse sur les inspecteurs de terrain suite aux dernières élections des chambres d'agriculture mais notre demande de protection est restée sans réponse à ce jour.

Dans le domaine sanitaire, les contrôles sanitaires, essentiels à la sécurité de tous, sont dégradés, tandis que l'externalisation, mise en place notamment depuis la mise en œuvre de la police sanitaire unique, augmente les risques d'accidents sanitaires. Pire, les agents publics sont de plus en plus sollicités sur de la supervision des contrôles délégués aux prestataires.

La qualité des contrôles par les délégataires est insuffisante, bâclée et l'expertise de ces sociétés n'est pas au rendez-vous. Non, le privé n'est pas un gage d'efficacité. Le privé recherche systématiquement la rentabilité.

Ce délitement des missions a des répercussions directes : une population plus exposée aux risques sanitaires, des bénéficiaires de services publics laissés pour compte, et des agents confrontés à des conditions de travail de plus en plus précaires. La mise à mal des conditions de départ à la retraite, la rémunération au mérite, et l'amplification de la précarité ne sont que quelques exemples des politiques rétrogrades qui s'imposent.

Aujourd'hui, nous prenons nos responsabilités. Nous affirmons notre engagement pour préserver et renforcer le service public, pour défendre les droits des agents, et pour garantir à chaque citoyen un accès équitable à des services de qualité. Ensemble, nous devons construire un avenir où le service public reste un pilier de solidarité, de justice sociale et de progrès.



Agriculture



Intervention dans les instances nationales, régionales et locales.

Parce qu'elles et ils sont infirmier.es scolaires : c'est un dû !

Les infirmier.es des établissements d'enseignement agricole public sont aussi des infirmier.es scolaires avec le même diplôme et pour les mêmes missions que les infirmier.es de l'Éducation nationale, vers la réussite de tous les élèves. Mais sur le terrain, elles et ils œuvrent sans l'appui d'une équipe médico-sociale.

De plus, ces infirmier.es sont un soutien indéniable en étant le premier interlocuteur de santé mentale, santé physique, santé socio-économique de tous nos jeunes qui ne peuvent bénéficier de structures ou de soins car trop éloignés, saturés voire inexistantes.

Parce qu'elles et ils s'y investissent totalement, parce qu'elles et ils sont infirmier.es scolaires, le MASA leur doit ce CTI Ségur.

Elles et ils viennent aussi en soutien des personnels de l'ensemble de la communauté éducative des EPLEFPA, mais qui se soucie de la santé des infirmier.es qui vivent leur exclusion du CTI Ségur de la part du MASA comme du mépris ?

Parce que leurs missions sont indispensables, parce qu'elles et ils s'y investissent totalement, parce qu'elles et ils sont infirmier.es scolaires, le MASA leur doit ce CTI Ségur.

Ces infirmier.es diplômé.es d'état qui s'occupent de nos élèves, futurs acteurs du monde agricole, méritent la revalorisation des 49 points d'indice, conformément à l'engagement du chef du gouvernement le 30 janvier 2024 devant la représentation nationale, soit 8,04 euros par jour.

Nous vous remercions pour votre attention.